



Détournement de fonds opéré par le caissier d'une banque

Par **siropass**, le **08/02/2017** à **01:44**

Bonsoir chers MsrnJe viens par la présente vous adresser tout d'abord mes sincères respect pour le travail que vous faites et secundo vous suggerez ma question qui est la suivante:
Pour un détournement de fonds opéré par un caissier d'une banque qui s'est enfui et après 4ans décide de rentrer dans son pays quel sera son sort?
Aussi s'il proposait a la banque un remboursement et plaide coupable, sera t il toujours condamné?

Par **morobar**, le **08/02/2017** à **08:55**

Bonjour,
Même un éventuel retrait de plainte ne suffirait pas à clore l'action publique mise en mouvement par la plainte.
Plaider coupable= condamnation